

Chronique des lavoirs de Camors

Début du 20ème siècle à nos jours



Préambule

Ce recueil est une chronique des lavoirs de Camors, à partir de délibérations de conseils municipaux, souvenirs des auteurs et témoignages des acteurs.

Nous consacrons cette chronique à nos lavoirs aménagés.

Les périodes retenues correspondent aux grandes évolutions de leur utilisation.

Les lavoirs de Camors ne se classent pas dans la catégorie « patrimoine architectural » mais sont des témoignages de la vie de notre communauté et à ce titre un patrimoine culturel important.

Grâce à celles qui les utilisent encore, il est possible de transmettre ce patrimoine et de le conserver.

Merci à Jean Evano, Annie Vannier, Isabelle Martin, Marylise Wendling pour leur travail de recherche.

Merci à Christiane, Armelle, Madeleine, Maryvonne, Marie France, Nini et les autres pour le passage de témoin.

Sommaire

Introduction

1- Les lavoirs de Camors à l'aube du 20^{ème} siècle

- *Saint Jean*
- *Saint Sané*

2- Les lavandières d'autrefois

- *Portraits*
- *Ustensiles*

3- La vie quotidienne autour des lavoirs avant 1949

- *Aménagement et entretien*
- *Les lavoirs en forêt*

4- La vie quotidienne autour des lavoirs de 1949 à 1970

5- Les lavoirs de 1970 à nos jours

6- Les lavandières d'aujourd'hui

7- Conclusion

Carte des lavoirs de Camors

Annexes

1- Chansons

2- Poèmes

3- Ustensiles

Introduction

L'eau est l'élément indispensable de la longue histoire entre la communauté féminine et l'entretien du linge. C'est près de cette eau que vont se créer des lieux spécifiques qui deviendront lavoirs.

Leur mise en place a permis non seulement une amélioration de la salubrité publique, mais aussi un réel progrès de l'hygiène individuelle.

En France, généralement, les premiers bâtiments dédiés au lavage n'apparaissent qu'à partir du 18^{ème} siècle. Mais ce n'est qu'au milieu de 19^{ème} siècle que l'Etat lance une véritable politique volontariste d'aménagement de lavoirs publics.

A l'origine, le lavoir est un simple plan d'eau. La majorité des bassins est rectangulaire. Selon l'importance, il peut y avoir plusieurs bassins disposant chacun d'une fonction spécifique (bassin de lavage, bassin de rinçage). Plus tard, dans le but d'améliorer la condition des femmes, ces bassins pourront être couverts, voire même être clos sur plusieurs pans. Le degré d'aménagement de ces lavoirs est d'ailleurs un révélateur des capacités financières des communes.

Le lavoir peut aussi prendre la forme d'un bateau amarré sur les bords du fleuve ou de la rivière locale. Dans certaines villes, ces bateaux lavoirs sont équipés de chaudières qui permettent non seulement le lavage du linge, mais aussi l'implantation de bains publics.

A Camors, commune largement pourvue de cette eau essentielle, de tout temps le lavage du linge, une affaire de femmes, s'est fait au bord d'un ruisseau, près d'une source ou d'une fontaine.

D'aménagement rustique, quelques pierres plates au bord de l'eau ou entourant un trou d'eau, le lavoir est devenu au fil du temps un espace plus structuré comportant un bassin pavé et des murets maçonnés avec pierres à laver.

Lieu de travail, de savoir faire, d'échanges, de convivialité, de communication, lieu incontournable dans la vie des femmes jusqu'aux années 1970, le lavoir fut détrôné en grande partie par la machine à laver.

Camors conserve toujours une activité autour de certains lavoirs et la dernière construction maçonnée date de 1998, pour le lavoir du Fionnec situé dans la forêt près de Lambel.

1- Les lavoirs à l'aube du 20^{ème} Siècle

Vous trouverez ci après les comptes-rendus des conseils municipaux traitant des deux lavoirs du bourg et de leur fontaine.

D'un intérêt certain pour connaître la vie quotidienne à Camors à cette époque, ces extraits rappellent aussi l'utilisation importante des lavoirs par la communauté.

• Lavoir et fontaine de Saint Jean



5 novembre 1893

« L'an 1893, le cinq novembre s'est réuni en séance ordinaire, le conseil municipal de la Commune de Camors, au lieu habituel de ses réunions sous la présidence de Mr Le Gallo Joseph, maire.

Etaient présents : MM Le Gallo, Lamoureux, Purenne, Pillet Mathurin, Pillet Joachim, Le Mézo, Le Moigno Mathurin, Luzuric, Le Gallo Jean,

Jégat, Daniel.

Absents : MM Bruchec, Le Crom, Le Gal, Jarno, Jouannic, Jarno, Kerguen, Messenger, Le Moigno Joseph.

Mr Luzuric a été élu secrétaire.

Mr Le Maire fait lecture d'une délibération du Conseil de Fabrique (*groupe de clercs ou de laïcs administrant les biens d'une église*) dont la teneur suit :

Séance ordinaire du Conseil de Fabrique du 1^{er} Octobre 1893/Présents : MM Louis Messenger, Président, Jean-François Le Moing, Jean Le Moullec, Joseph Guégan et Pierre Marie Lavenot, recteur.

1^{er} : Affaire des fontaines de Saint Jean et de Sainte Suzanne

La fontaine de Sainte Suzanne appelée aussi quelquefois fontaine de Sainte Marguerite et celle de saint Jean se trouvaient autrefois dans un même petit champ allongé que la nouvelle route de Camors à Baud a coupé en deux parties de sorte qu'on a aujourd'hui la fontaine Saint Jean d'un côté de la route et celle de Sainte Suzanne de l'autre.

Cette dernière est complètement ruinée celle de Saint Jean au contraire est parfaitement conservée.

Elle est surmontée d'une grosse pierre, construction en granite portant la date de 1713.

Dans la paroisse, nous en avons deux autres qui lui ressemblent.

Ce sont celles de Saint Sané et celle de Saint Gobrien. Elles paraissent remonter à la même époque, avoir été faites par les mêmes ouvriers et avec des pierres de la même provenance.

En aval de la fontaine st Jean, il y a un pré soigneusement établi, une petite rigole conduit l'eau de la fontaine d'abord dans une petite cuve rectangulaire en granite, encastrée dans ce pavé puis dans un lavoir entouré d'un muret et d'une haie en terre.

Cette haie est un reste de la clôture de l'ancien petit champ dont nous avons déjà parlé. Sur cette haie, il y a plusieurs arbres dont un chêne qui a dû voir la plus grande partie du siècle dernier.



Dans les fontaines bâties par les fabriques, on met la statue du saint ou de la sainte à qui elles sont dédiées. Ici se trouve une très vieille statue en bois de Saint Jean. Nous croyons qu'elle n'a pas été pour la fontaine mais provient de l'église.

L'ancienne route de Camors à Baud passait près du champ des deux fontaines. La veille de la fête de Saint Jean la procession y allait d'après le témoignage des anciens ; elle entrait dans le champ et faisait le tour des deux fontaines.

Depuis 1841 la procession ne fait plus le tour des deux fontaines, elle s'arrête sur la nouvelle route, retourne vers la fontaine de saint Jean, chante... et le verset des premiers vêpres de Saint Jean et l'oraison.

De ces faits il résulte que le petit champ renfermant les fontaines de Saint Jean et Sainte Suzanne, appartient à la fabrique de Camors. De mémoire d'homme on l'a toujours considéré comme sa propriété ; toute la paroisse témoignera au besoin de cette vérité. Cependant la fabrique n'a pas de titre de propriété.

Une femme de Camors est aujourd'hui propriétaire d'une partie des biens d'un seigneur de Lannion et détient aussi une partie des papiers. Sur ces titres paraît-il il serait question d'une prairie dite de Saint Jean sur laquelle il y a deux fontaines dédiées, l'une à Saint Jean l'autre à Sainte Marguerite. Le titre est de 1741.

Espérant au moyen de ce titre s'emparer des deux lopins de terre et des fontaines qui s'y trouvent, cette femme a commencé à faire des actes de propriété il y a une quinzaine d'année seulement. Sur ces deux tronçons de champ il y avait sept ou huit chênes très vieux et que la fabrique n'avait jamais émondés. Elle en abattit un d'abord et vendit les autres cinq ou six ans après à vil prix à un marchand de bois de Camors qui vit encore.

Elle croyait que la fabrique l'aurait poursuivie mais celle-ci se contente de se plaindre. Il y a un an passé de l'hiver dernier cette femme a coupé un peu d'ajoncs près de la fontaine Sainte Suzanne et émondé un chêne près de la fontaine Saint Jean. L'hiver dernier elle a clôturé le terrain de sainte Suzanne et comblé le lavoir de Saint Jean.

Cependant la procession continue à y aller ; la statue de Saint Jean reste et la fabrique continue à l'entretenir en bon état.

Ayant mûrement examiné cette affaire le premier dimanche de juillet dernier, la fabrique résolut de se défendre et se décida à commencer les poursuites le plus tôt possible Nous ignorons la valeur de la pièce et le sens précis du texte invoqué contre nous mais il est certain que nous avons pour nous la prescription. Le titre dit que les deux fontaines sont dans la prairie de saint Jean. Ces deux fontaines sont dans un champ clôturé situé à côté de la prairie de Saint Jean.

Si en 1741 ces deux fontaines étaient la propriété du seigneur de Camors s'ensuivait-il qu'elles doivent l'être aujourd'hui de la propriétaire de la prairie de Saint Jean ?

Les seigneurs de ce pays n'ont-ils pas pu vendre ou donner à l'église ces deux fontaines et le terrain qui les porte ?

Cette clôture ne montre-t-elle pas suffisamment que ce petit champ est une propriété séparée distincte de la prairie de Saint Jean ?



Notre adversaire serait elle admise à revendiquer à Camors et ailleurs les propriétés des seigneurs de Lannion dont les titres sont entre ses mains ? Du reste des personnes dignes de foi affirment que le texte invoqué ne parle pas des fontaines achetées de Saint Jean et de Sainte Suzanne mais de fontaines, les anciennes.

On retrouve encore aujourd'hui les traces dans la prairie de Saint Jean. Ainsi on y aurait vu la cuve en pierre de taille d'une de ces fontaines, elle serait recouverte d'une mince couche de terre. Elle aurait été vidée il y a peu d'années et aurait servi quelque temps d'abreuvoir aux bêtes.

Quoi qu'il en soit de ces assertions, il est certain qu'en 1741 le champ des fontaines était clôturé car les arbres qu'on y a abattus avaient bien 150 ans d'après les connaisseurs.

Pour que notre adversaire puisse prendre ce terrain en litige, il faudrait qu'elle prouvât qu'elle ou ses ayants droit avait reçu et transmis régulièrement cette propriété et que la fabrique est venue indûment la troubler dans leur tranquille possession, mais c'est le contraire qui a lieu. La fabrique possède depuis un temps immémorial et notre adversaire vient depuis une quinzaine d'années seulement la troubler avec un titre nul et vieux de 152 ans !

Le conseil de fabrique de Camors prie le Conseil de Préfecture de l'autoriser à poursuivre :

Madame Vve Eveno de Trémelin pour les fontaines Saint Jean et Sainte Suzanne

Monsieur Luzuric Mathurin pour le terrain qu'il a pris à la fabrique et des portes et fenêtres qu'il a indûment ouverts.

Monsieur Dréano Jean Louis pour les empiètements sur le terrain de la Chapelle Saint Gobrien.

Le conseil municipal de Camors est invité à donner son avis sur la déclaration du conseil de fabrique en date du 1^{er} Octobre 1893 demandant au Conseil de Préfecture l'autorisation de poursuivre les nommés ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil constate que le Sieur Lavenot desservant de Camors est un chicaneur de premier ordre, qu'il est édifiant de voir le conseil de fabrique invoquer la prescription pour s'emparer d'un bien et de dire qu'un titre est nul parce qu'il est vieux.

A l'unanimité, il prie le Conseil de Préfecture du Morbihan de ne donner aucune suite à la délibération du conseil de fabrique en question. »

- **Lavoir et fontaine Saint Sané** 23 septembre 1894



« Le conseil municipal est invité à émettre un avis au sujet de la délibération du conseil de Fabrique en date du 22 avril dernier demandant d'ester en justice contre le sieur Le Mézo. Il émet un avis défavorable.

Il considère ce terrain comme communal de tout temps le terrain (F3 Saint Sané n° 18, pâture de 3 ares 63 ca) est considéré comme tel, de tout temps les habitants de Camors en ont joui en commun.

Lors de l'établissement du cadastre à Camors en 1840 on le porta au n° 245 où figurent les biens communaux et la commune a payé les impôts de la dite parcelle jusqu'en 1850, époque à laquelle, par suite d'une mutation opérée sur la matrice (*document énumérant les parcelles sur la commune*), peut être sans motif régulier, il fut porté comme appartenant à la fabrique, mais les habitants n'ont pas discontinué pour cela d'en jouir jusqu'à nos jours.

S'il y a eu alors vente, que le conseil de Fabrique produise son titre d'achat.

Jusqu'à la production de cette pièce le conseil municipal considère cette pâture comme bien communal ainsi que le lavoir et la fontaine qui en dépendent. Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Les conseillers présents sachant signer ont signé comme suit à l'exception de Mr Daniel qui a déclaré ne pas vouloir le faire. »

2- Les lavandières d'autrefois



Marylise Mathurine EVANO

• Portraits

Les descriptions suivantes, en grande partie extraites de textes de Pierre Jakes Hélias, figure universelle, nous ont semblé correspondre également à notre communauté.

Au début du XXème siècle, le lavoir était non seulement un lieu principal de la vie domestique mais également l'endroit réservé strictement aux femmes (on n'aurait jamais vu un homme laver son linge)

Le lavoir était un lieu d'échanges et de commérages. Faire la lessive, c'était l'occasion de revoir ses amies et se raconter ragots et potins du village et des alentours. C'est au lavoir que circulaient les informations d'où l'expression de « Radio lavoir »

A ce propos, nous pouvons ici inclure une réflexion de Pierre Jakes Hélias dans son ouvrage " Les autres et les miens " :

« Je songe qu'aujourd'hui les lavandières ont été trahies par les journaux, les commérages sont montés sous le pavois de la première page. On paie des journalistes pour fouiller jusqu'au fond des chambres à coucher. On raconte par le menu toutes les affaires privées, on dévoile de bout en bout les secrets des gens. Et les gens eux-mêmes étalent sans honte leurs histoires. Vrai ou faux, qu'importe ! Mais le faux est plus excitant et fait mieux vendre le papier. Le lavoir a gagné les salles de rédaction où règne la grande commère... »

Les laveuses professionnelles, plus fortes en gueule, s'y accaparaient les meilleures places à proximité de l'alimentation en eau.

Il s'établissait ainsi une sorte de hiérarchie fondée sur l'âge et l'ancienneté mais aussi sur le culot. Les plus timorées devaient se contenter des mauvaises places, près de l'évacuation et supporter l'eau savonneuse des autres.

Parfois certaines laveuses au caractère vif osaient remettre cette hiérarchie en question et cela dégénérait en de vigoureuses empoignades, quelques mégères ayant le coup de poing facile.

Les lavoirs étaient des endroits particuliers. On y "déballait son linge sale" sous l'œil aigu des autres, qui avaient tôt fait de se faire une opinion sur la laveuse. Il suffisait d'observer la qualité et la variété des pièces pour avoir une idée des moyens de la famille. Les riches et les pauvres étaient très vite repérés. Si le linge était usagé mais soigné, on accordait du respect à sa propriétaire. A l'inverse, des draps mal lavés ou déchirés, la classaient dans les souillons.

(Références au texte non relevées)

Extraits du livre de Pierre Jakez Hélias « Les autres et les miens » Plon 1977

« La langue de la dame frappe sur la réputation du prochain pendant que son battoir frappe sur le linge. Mais le battoir blanchit le linge pendant que la langue salit la réputation. Et l'eau emporte la fange des vêtements, elle n'emporte pas les saletés de la médisance »

« Quand il s'élève querelle dans la paroisse à cause de quelque médisance entendue au lavoir, toutes les femmes s'accusent les unes les autres, jusqu'au moment où il est fait mention d'une étrangère qui n'a jamais été vue et ne sera jamais vue que cette fois là... »

« C'est au lavoir qu'on apprend les nouvelles sans attendre le dimanche. Que l'on sait qui est né, qui est mort, qui a envie de se marier, qui va bâtir une maison neuve et avec quel argent, gagné de quelle manière, qu'on apprend des choses qui ne devraient être tombées dans l'oreille de personne et d'autres qui sont des mensonges.

La femme revient à la maison avec deux fardeaux, les hardes et les ragots. »

*

Un grand-père à son petit fils :

« IL ne faut pas dire du mal des femmes, petit, sinon nos braies se changeraient en robes et il serait juste que nous allions laver au lavoir.»

« Rappelez- vous cela, fils. Gardez vous de parler de lavoir devant votre mère, si vous ne voulez pas attraper le torchon à vaisselle sur ce qui vous sert pour vous asseoir. »



Les lavandières de Pissaro

• Ustensiles

A moins de se rendre au lavoir avec son balluchon de linge dans un panier posé sur la tête ou sous le bras, la lavandière utilisait souvent sa brouette.

Celle-ci pouvait être à plateau ou à fond creux, la première étant plus pratique lorsqu'il fallait aussi y poser une lessiveuse.

La lavandière dispose aussi d'une sorte de bac muni d'un coussin pour se protéger les genoux et des éclaboussures. Il est surnommé « Carrosse » ou « Triolo ». D'autres appellations sont sûrement possibles suivant les régions : « caisse » « boîte »...

Elle peut encore avoir besoin d'un balai de bouleau pour enlever les impuretés, algues, mousses ou feuilles mortes et branchages qui se forment ou se déposent sur l'eau.

Que ferait-elle aussi sans son battoir et son savon de Marseille ? Sans oublier sa « boule de bleu » pour que son travail soit parfait sur linge blanc.

Pendant la période difficile de la guerre et de l'occupation, le savon se faisait rare, aussi fallut-il en fabriquer chez soi à partir d'un mélange de graisse de bœuf et de soude caustique que l'on faisait bouillir puis couler dans un moule en bois rectangulaire. Une fois refroidie et démoulée, la barre de savon obtenue était découpée en morceaux.

Nettoyer le linge en le faisant bouillir en y ajoutant de la cendre de bois était aussi un procédé souvent utilisé. (voir aussi annexe 3)

Comme on peut voir dans les maisons anciennes des seuils de porte en granite usés par le passage des gens au fil des ans, on trouve aussi au bord des lavoirs des pierres dans lesquelles le frottement de la pointe des sabots a creusé deux cavités.

Dans un angle du lavoir à Plumeliau les cavités provoquées par les sabots



3- La vie quotidienne autour des lavoirs avant 1949

- Aménagement et entretien des lavoirs à Camors

L'aménagement et l'entretien des lavoirs sur le territoire de la commune de Camors ne semblent pas avoir été pris en charge par la municipalité avant la réunion du 21 août 1949 au cours de laquelle il est noté sur le registre de délibération :

« Le conseil statuant sur des réclamations formulées par les habitants de divers quartiers de la commune demande à Monsieur le Maire (Mr Le Gallo Marcel) de faire remettre en état les lavoirs de Saint Jean ,de Stang er Venaj et de Fétan Lairon près de Toul Rest. Le tout dans la limite des crédits figurant au budget pour « entretien des fontaines, puits et mares » et en faisant appel aux artisans de Camors. »



Jusqu'à cette date, il semblerait donc qu'il ne serait pas venu l'idée aux habitants de Camors de solliciter la municipalité pour les aider à trouver de meilleures conditions pour laver leur linge; chaque personne ou chaque quartier en faisant son affaire.

La proximité d'une source ou d'un ruisseau sur son terrain permettait à une personne de creuser et d'aménager un lavoir suivant sa convenance.

Celui ci pouvait servir à une seule personne ou être commun à plusieurs utilisatrices.

L'aménagement était sommaire ou soigné suivant les possibilités de chacun. Les principales préoccupations

étant de trouver un bon point d'eau pour une alimentation pendant toute l'année et de belles pierres plates pour y frotter et battre le linge.



Parfois, en été, la source ou le ruisseau n'arrivait plus à alimenter correctement le lavoir qui était alors abandonné pendant quelque temps et les laveuses devaient alors se rendre à un autre lavoir plus éloigné. Les anciens lavoirs de campagne n'avaient pas leurs berges ni le fond stabilisés par des murets et un pavage.



L'érosion et l'apport de débris par le ruisseau ou la rigole d'alimentation faisaient s'accumuler la boue dans le lavoir. Il fallait périodiquement le vider de son eau et le récuser à fond. C'était la corvée de nettoyage qui occupait alors les utilisatrices auxquelles se joignaient les enfants heureux de patauger dans la boue dans laquelle ils capturaient parfois quelques anguilles.

- **Les lavoirs en forêt**

Les points d'eau en forêt domaniale sont aussi utilisés pour l'établissement de lavoirs. A Camors près de Stang er Venaj, Fetan Lairon près de Toul Rest ,Lambel à proximité de la gare (ce dernier ne sera pas aménagé) puis plus récemment celui du Fionnec.



L'utilisation des lavoirs sur le domaine géré par l'administration des Eaux et Forêts devait probablement faire l'objet d'un accord avec peut être comme contrepartie des journées de prestation de main d'œuvre à fournir comme pour les droits d'utilisation de certains chemins forestiers ou d'extraction de produits en forêt.

Plus tard, lorsque les habitants ont demandé l'agrandissement et l'aménagement de ces lavoirs, une concession de droit d'usage a dû être établie entre la commune et l'administration des Eaux et Forêts.



4- La vie quotidienne autour des lavoirs de 1949 à 1970

Dans les années soixante, nettoyage du lavoir de Stang er Venaj par Mesdames Nana Ramier, Léonie Moigno, Jeanne Le Paih, Nana Maho, Alphonsine Baudet, Marie Jaffredo, Mathurine Eveno, Agnès Aléause et les voisines...

Ainsi que les enfants Annie, Isabelle, Alain, Denis etc...et, la chienne Drina



Avant 1949, les habitants ne font pas appel à la municipalité, après cette date les demandes de réparations et d'aménagement vont se succéder et cela jusqu'en 1970. Preuve de l'importance de ces lavoirs dans la vie quotidienne.

Délibérations du Conseil Municipal de Camors

le 16 Novembre 1950

« Monsieur le Maire expose que pour donner suite à la délibération du 21 avril 1949 décidant l'entretien des lavoirs de Fetan Lairon et Stang er Venaj, il y aurait lieu de demander à l'Administration des Eaux et Forêts la concession du droit d'usage et de jouissance de ces deux lavoirs.

Le Conseil, après délibération, demande à Monsieur l'Inspecteur des Eaux et Forêts la concession de ces deux lavoirs et s'engage à inscrire à son budget le prix de la location qui sera demandé. Les demandes d'intervention sur les lavoirs vont maintenant se succéder dans tous les points de la commune.



Le 6 Décembre 1953, l'assemblée municipale demande à Monsieur le Maire de prévoir des réparations aux lavoirs du Golhud, Lambel, Saint Jean (Rte de Baud) et Kerniel.

Le 31 janvier 1954 (fontaine et lavoir Saint Jean).

Le Conseil Municipal, en sa séance du 24 mai 1953 avait demandé à Monsieur le Maire de contacter Madame Coriton de Locoal Mendon pour lui demander l'autorisation d'effectuer des réparations à la fontaine et au lavoir dits de Saint Jean sis sur sa propriété. Madame Veuve Coriton a répondu le 4 janvier 1954 à la lettre du 10 juin 1953 ; elle donne l'autorisation nécessaire à condition de garder la toute propriété et de ne pas être inquiétée pour des questions de servitude.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les conditions et décide de procéder aux réparations. Montant prévisible des travaux : 39.960 anciens francs.

Le 8 août 1954 (réparations au lavoir de Saint Jean).

Lors des réparations effectuées au lavoir de Saint Jean, il s'est avéré nécessaire de procéder à son agrandissement. Il en résulte donc une nouvelle dépense qui s'élève à 25.100 anciens francs.

Le Conseil Municipal approuve cette dépense qui sera prélevée sur les crédits prévus tant au budget primitif qu'au budget additionnel : « Entretien du lavoir de Saint Jean et autres puits et mares ».

Le 30 mai 1959 (lavoire de Keroh).

Le Conseil Municipal décide, à la demande des habitants des villages de Gamerff et de Keroh, de payer les matériaux nécessaires à la réfection du lavoir situé à Keroh, les travaux étant effectués aux frais des intéressés.

Le 21 février 1960 (renouvellement de la concession des lavoirs de Stang er Venaj et Fetan Lairon).

Monsieur le Président fait savoir qu'une note de Monsieur l'Inspecteur Principal des Eaux et Forêts signale que la concession des lavoirs de Stang er Venaj et Fetan Lairon accordée par son administration à la commune pour 9 ans à compter du 1^{er} janvier 1951 est venue à expiration le 31 décembre 1959. Il y aurait donc lieu, si la question intéresse toujours la commune de demander le renouvellement de cette concession.

Le Conseil Municipal, après délibération, considérant que ces deux lavoirs sont utilisés par de nombreux habitants de la commune, demande le renouvellement de la concession arrivée à expiration le 31 décembre 1959, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la nouvelle concession, et s'engage à inscrire au budget le crédit nécessaire pour faire face aux dépenses.



Le 26 novembre 1961 (lavoire de la Loge Charlotte).

Monsieur le Maire expose que les habitants du quartier de la Loge Charlotte et de ses environs ont demandé à la commune de procéder à quelques travaux d'aménagement du lavoire situé en forêt domaniale dans la coupe n° 69 cadastrée sous le n° 25 de la section H et utilisé par eux depuis de très nombreuses années.

Avant d'entreprendre les travaux, le Conseil Municipal demande à Monsieur l'Ingénieur des Eaux et Forêts la concession du droit d'usage de ce lavoire, s'engage à inscrire à son budget le prix de la location qui sera demandé, ainsi que le crédit nécessaire pour les réparations.

Le 3 juin 1962 (lavoire de la Loge Charlotte).

La délibération relative à l'aménagement du lavoire de la Loge Charlotte a été approuvée par Monsieur le Sous Préfet de Lorient, mais l'Administration des Eaux et Forêts n'a pas encore donné de réponse au sujet de la demande de concession.

Monsieur le Maire promet d'intervenir à nouveau auprès de ce service.



Le 10 mai 1964 (réparation des lavoirs de Fetan Lairon et du Pont Neuf). Demande des habitants des quartiers de Toul Rest et du Pont Neuf.

Le 18 juillet 1965 (lavoir du Prado).

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de réparer le lavoir situé sur le terrain appartenant à Monsieur Le Guidec au Prado.

Le 27 mars 1966 (aménagement du lavoir du Petit Bois).



Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une demande émanant des habitants du Petit Bois et tendant à obtenir l'aménagement d'un lavoir sur la parcelle cadastrée sous le n°150 de la section F, appartenant à Mademoiselle Elisa LE Houezec.

Le conseil Municipal, après délibération, donne son accord de principe pour cet aménagement, mais laisse le soin à monsieur le Maire de rechercher un

emplacement convenable, en cas de difficultés de la part de la propriétaire.

Le 25 septembre 1966 (lavoir du Bourg, ancien chemin de Kerniel).

Le Conseil Municipal décide d'emménager le lavoir situé à proximité du bourg, en bordure de l'ancien chemin de Kerniel.

Le 7 avril 1968 (lavoirs, réparations et aménagement).

1) Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition présentée par les personnes qui utilisent le lavoir de Saint Sané, route de Vannes, et tendant à obtenir l'aménagement de ce lavoir.

Le Conseil Municipal donne son accord et laisse le soin à Monsieur le Maire d'étudier la question.

2) Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de rechercher au lieu dit Spernen un emplacement qui serait cédé gratuitement pour y aménager un lavoir.

Le 26 octobre 1969 (lavoir de Stang er Venaj et Fetan Lairon - renouvellement de la concession)

Monsieur le Maire signale que la concession de ces lavoirs accordée par l'Administration des Eaux et Forêts, actuellement devenue Office National des Forêts pour 9 ans, à compter du 1^{er} janvier 1960, est venue à expiration le 31 décembre 1968. Il y aurait donc lieu, si la question intéresse toujours la commune, de demander le renouvellement de cette concession.

Le Conseil Municipal, après délibération, considérant que ces deux lavoirs sont utilisés par de nombreux habitants de la commune demande le renouvellement de la concession arrivée à expiration le 31 décembre 1968, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une nouvelle concession et s'engage à inscrire au budget le crédit nécessaire pour faire face à la dépense, soit 100 nouveaux francs par an. »

5- Les lavoirs de 1970 à nos jours

A partir de 1970, les machines à laver sont de plus en plus utilisées et progressivement les lavoirs sont abandonnés bien que des demandes d'aménagement soient encore enregistrées.

Les agrandissements paraissent alors démesurés par rapport aux besoins et l'utilisation du béton enlève son charme aux anciens lavoirs.

Extraits des délibérations des conseils municipaux

Le 25 janvier 1970 (lavoir de Lann Gannec).

« Le Conseil Municipal demande à la Commission des Travaux d'étudier la question : Réparation du lavoir de Lann Gannec.

Le 29 mai 1970 (construction d'un lavoir à Lambel).

Monsieur le Maire donne lecture d'une pétition des habitants de Lambel présentée en vue d'obtenir la construction d'un lavoir communal dans ce hameau. Le Conseil Municipal considérant qu'il existe déjà à Lambel un lavoir qui vient d'être réparé, décide d'ajourner la question.

Le 29 juillet 1970 (lavoir de Lambel).

Monsieur Joachim Jarno fait observer que les travaux de réparation du lavoir de Lambel entrepris en 1969 n'ont pas été terminés.

Monsieur le Maire promet de revoir la question.

Le 20 décembre 1970 (lavoir de Lambel).

Monsieur Joseph Le Pallec signale le danger que représente le lavoir situé à Lambel en bordure du CD 189 et à l'embranchement du chemin rural qui vient d'être construit et qui dessert les maisons de Messieurs Joachim Brient et Roger Le Gal.

Monsieur le Maire promet de faire examiner cette question.

Le 13 mai 1971 (lavoir de Lambel et du Bourg, route de Baud).

A la suite de plusieurs pétitions formulées par des habitants de Lambel et du Bourg (Route de Baud), le Conseil Municipal décide de créer une commission en vue de rechercher un emplacement convenable pour la construction de deux lavoirs (Lambel et Bourg), ainsi que d'obtenir l'accord des propriétaires intéressés.

Cette commission est composée de Messieurs René Marin (adjoint), Gaston Le Coroller, Loïc Le Brech, Désiré Le Mer, Joachim Annic.

Le 8 juillet 1971 (lavoir du Bourg).

Monsieur Loïc Le Brech fait savoir que les héritiers de Mademoiselle Marie Louise Corbel seraient susceptibles de céder à la commune le terrain nécessaire pour la construction d'un lavoir.

Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec les propriétaires pour connaître les conditions de vente.

Le 15 octobre 1971 (lavoir du Bourg - acquisition du terrain Moec).

Monsieur le Maire rend compte de l'entretien qu'il a eu avec la famille Moec pour l'acquisition d'un terrain lui appartenant et situé derrière le garage Le Brech qui conviendrait pour l'aménagement d'un lavoir. Un terrain de 400m² serait cédé au prix de 500 francs.

Monsieur Loïc Le Brech fait alors remarquer qu'il vient de voir Monsieur Gilbert Moec qui lui a signalé ne plus être d'accord pour cette cession.

Monsieur le Maire se propose, en conséquence, de revoir la question.

Le 14 avril 1972 (lavoir du Bourg).

A aménager sur la propriété Corbel

Monsieur le Maire décide d'étudier la question avec Monsieur Antoine BAUDET (Conseiller Municipal). »

La dernière intervention date de 1998 au lavoir du Fionnec, malheureusement il a été rendu inutilisable, après la tempête de 1999. Il a retrouvé son activité première le temps d'une pièce de théâtre au mois de Juillet 2009.

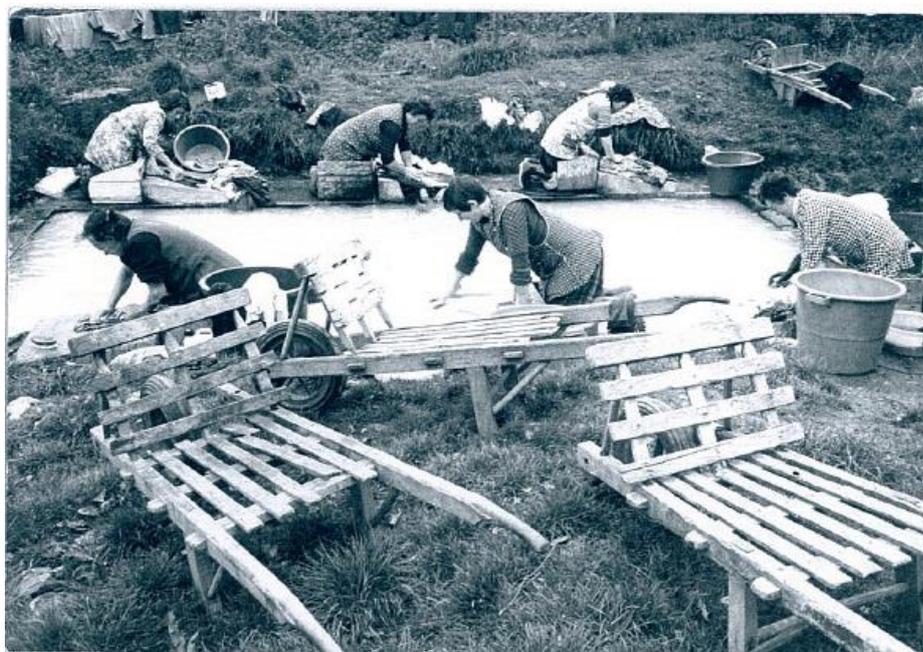
Jusqu'à ce jour, les conventions avec l'ONF pour l'utilisation de deux lavoirs en forêt (Stang er Venaj et Le Fionnec) ont été régulièrement reconduites.

Pour mémoire : La dernière concession établie entre la commune et l'office National de la Forêt date de 2005 pour une durée de 9 ans et pour un loyer annuel de 114 euros.

Nelly
Clotilde
Nini
Hélène
Régine
Anne

Lavoir de Saint-
Jean

Année 1977



6- Les lavandières d'aujourd'hui

Aujourd'hui à CAMORS, seules quelques personnes utilisent encore régulièrement les lavoirs, notamment ceux de Saint Jean (Route de Baud) et de Pont Corbel (Langroix). Elles n'accèdent désormais plus avec la brouette mais en voiture.

Des lavandières ont bien voulu témoigner sur l'usage de ces lavoirs aujourd'hui.



Entretien avec quelques laveuses des lavoirs de Pont Corbel et St Jean



Quelles sont vos motivations pour venir laver au lavoir ?

Bien des arguments nous incitent à venir au lavoir :

- Cela fait économiser l'électricité et l'eau
- Le linge s'use moins
- Le linge est plus doux
- Il sent bon
- Les couleurs passent moins qu'à la machine

Mais aussi, c'est par plaisir. On voit du monde, on est au courant des nouvelles avec « Radio lavoir ! »



Depuis quand venez vous ?

Habituées à voir nos mères le faire, nous avons continué à notre tour.
Certaines d'entre nous viennent encore laver à 75 ans.
Mais nos filles qui travaillent n'ont pas repris ces habitudes.

Quand vous rendez- vous au lavoir et à quel rythme ?

Toutes les semaines ; une fois ou deux fois pour certaines !
Quelques unes viennent par tous les temps même quand il gèle !
L'eau est toujours à la même température et elles portent des gants.
D'autres ne viennent pas quand il fait froid.

Quel est le protocole d'une lessive réalisée au lavoir ?

On met le linge à tremper la veille avec du savon de Marseille.
Il est essoré et amené au lavoir où on le frotte et le brosse s'il y a des taches.
Autrefois, on faisait bouillir le blanc dans une lessiveuse sur un trépied ; ensuite, on s'installait dans sa caisse avec sa brosse et son battoir.
Tout était véhiculé sur une brouette.
Les draps déjà trempés étaient étalés au soleil pour enlever les taches avant de les remettre dans le lavoir et les brosser. Ils étaient lourds car épais faits en lin ou en chanvre.



Mouiller



Savonner



Frotter



Rincer

Etes vous encore nombreuses à venir au lavoir ?

Au Pont Corbel, une dizaine
Quelques unes à la fontaine St Sané
Trois ou quatre au lavoir St Jean

Quel est l'entretien pour tous ces lavoirs ?

Il faut les nettoyer tous les 15 jours.

C'est-à-dire vider le lavoir : retirer la bonde ou la vis qui est près du trop plein (quelquefois, elle est coincée et il faut faire appel aux services techniques), vider aussi la source puis nettoyer avec un balai les bords et le fond.

Il doit y avoir un tour de rôle : 2 personnes à chaque fois mais c'est selon la disponibilité de chacune. Celles qui ne travaillent pas à l'extérieur le font volontiers.

Au lavoir ST Jean, par exemple, le nettoyage dure 1/2 heure à deux lavandières. Au bout de plusieurs dizaines d'années, l'enduit du lavoir peut devenir poreux (à Pont Corbel) et l'eau "s'enfuit" par les fentes. Il faut alors refaire ces enduits et les femmes vont alors laver dans un autre lavoir.

Le lavoir de la fontaine St Jean n'a pas cet inconvénient car il se remplit par la source St Jean, d'autres sources aussi et par le fond ; il est donc toujours plein ! C'est un lavoir d'une taille moyenne qui n'est pas trop difficile à nettoyer contrairement au lavoir St Sané qui est plus grand.

Le lavoir du Fionnec a été refait à la demande des femmes de Lambel (municipalité au temps de Mr Le Tutour 1995-2001). Mais par la suite, il a été abîmé par les enfants ou bien la bonde disparaissait. Il a donc été abandonné et remplacé par celui du Pont Corbel.



Quel matériel utilisez-vous actuellement ?

On n'y vient plus en brouette mais en voiture. Pour cela, certains lavoirs au cœur de la forêt, assez inaccessibles par des véhicules ont été abandonnés, par exemple celui de Stang er Venaj

Il y a toujours la caisse en bois, en métal, rembourrée à l'intérieur ou en plastique avec un système de protection anti-aspersion dans laquelle on se met à genoux pour broser.

Nous avons aussi la brosse et le savon de Marseille.

Et le confort dans tout ça ?

On ne sent pas ses genoux car la caisse est rembourrée et le dos non plus ne fait pas mal !

La lessive dure entre 1/2 h et 3/4 h, une à deux fois par semaine.

Et la machine à laver ?

Elle est abandonnée pour certaines.

Elle est utilisée de temps en temps par d'autres soit parce que:

- on n'a pas le temps d'aller au lavoir
- l'hiver, il fait parfois trop froid
- il faut faire bouillir le linge très sale.

Quelles sont les relations entre les lavandières ?

Il y a une bonne entente, chacune amène les nouvelles de son coin, c'est « RADIO LAVOIR » !

Petite histoire au lavoir Saint Jean

En allant à pied au lavoir, une lavandière rencontre une dame en larmes dans sa voiture. Elle demande ce qui se passe. La dame et son ami se sont disputés et l'ami est parti en courant ... La lavandière emmène la dame dans la direction prise par le monsieur. Elles découvrent celui-ci songeur au bord du lavoir. Elle discute avec eux jusqu'à ce qu'ils se réconcilient. Le couple la remercie beaucoup et fait des photos.

La lavandière en reçoit une montrant le panneau indicateur et avec l'inscription suivante « Fontaine de la réconciliation »...

Conclusion

La mémoire collective a été marquée par ce rituel qu'étaient les lessives, et ce recueil réveillera beaucoup de souvenirs d'enfance chez les Camoriennes et les Camoriens.

L'attraction de l'eau, la proximité de la forêt, le bruit des battoirs et des éclats de voix, c'était pour les enfants un univers magique.

A Camors, comme il a été décrit ci-dessus quelques lavoirs sont toujours utilisés. Mais, les filles qui travaillent n'ont pas repris les habitudes de leurs mères.

A l'ère de la machine à laver, bien des lavoirs sont à l'abandon.

De nos jours, ils ne sont plus très fréquentés, et deviennent un élément du patrimoine d'art populaire.

Faisons en sorte qu'après avoir perdu leur utilité, ils ne perdent leur essence même, celle du témoignage d'un élément de vie sociale et collective.

Il est bien d'entretenir ce patrimoine chargé de mémoire populaire, celle des vies laborieuses de nos grands-mères.

Il serait dommage d'en arriver, pour tous nos lavoirs, à la situation décrite ci-dessous par une poétesse camorienne

*Mais pourquoi es-tu
en prison ?
Raconte-nous, petit lavoir.
Pour des larcins,
des trahisons ?
As-tu manqué
à tes devoirs ?*

*Tu ne dis rien, toi
l'innocent,
Anéanti par la bêtise ;
Et ce siècle va se
gaussant,
De la violette et du
cytise.*

*Derrière les fils barbelés,
Mon Dieu, que tu fais
peine à voir !
Et mon cœur saigne à
rappeler
Tes mérites et ton savoir.*

Jocelyne MOREL

Dans le cadre de la conservation du patrimoine, une première étape a été franchie quand l'éco musée de St Dégan en Brech a sollicité l'exposition « les lavoirs de Camors ».

A tous ceux et celles qui ont des souvenirs, des documents, n'hésitez pas à nous les confier, vous participerez ainsi à cette aventure.